

Projet d'émission d'ORANE d'un montant minimum de 33 M€, destinée à être majoritairement souscrite par Bpifrance, aux côtés des investisseurs historiques Eiffel Essentiel, ADEME Investissement et Crédit Mutuel Equity

Une première étape de financement de l'accélération industrielle et commerciale du plan stratégique Dual Flow

Pau, le 27 mars 2026 - Arverne (FR001400JWR8 - ARVEN), 1^{er} fournisseur français de solutions géothermales annonce une première étape dans le financement du plan stratégique Dual Flow. Ce plan fixe la feuille de route industrielle et commerciale à horizon 2031-2033 avec l'ambition de renforcer la place de la géothermie dans le mix énergétique français et de sécuriser l'approvisionnement européen en lithium géothermal.

Cette première étape prendrait la forme d'un emprunt obligataire à échéance au 30 juin 2027 (reportable 6 mois) d'un montant d'au moins 33 M€, par émissions d'obligations remboursables en actions nouvelles d'Arverne ou par remise d'actions existantes Lithium de France et 2gré ou en numéraire (les « ORANE »), comme opération préalable à une future augmentation de capital.

Cette opération serait réservée aux actionnaires d'Arverne : Bpifrance, Eiffel Essentiel, ADEME Investissement, Crédit Mutuel Equity, dans le cadre d'une tranche initiale et le cas échéant Arosco (ou un affilié d'Arosco) dans le cadre d'une tranche additionnelle.

Les principaux termes et conditions de ce financement sont résumés ci-après :

- taux d'intérêt de 7% par an entièrement capitalisé ;
- en cas de réalisation d'une augmentation de capital en numéraire de la Société d'au moins 50M€ et sous la forme d'une opération de marché, remboursement en actions nouvelles de la Société uniquement¹;
- en cas de réalisation d'une augmentation de capital en numéraire de la Société, d'au moins 50 M€, réservée à un ou plusieurs investisseurs dénommés ou réalisée auprès d'un nombre d'investisseurs institutionnels limité sans construction d'un livre d'ordres, au choix des porteurs :
 - o remboursement en actions nouvelles de la Société¹
 - o remboursement à la date d'échéance²

¹ Le prix d'émission d'une action nouvelle reçue au titre du remboursement des ORANE correspondant au prix de souscription d'une action nouvelle dans le cadre de l'augmentation de capital, diminué d'une décote de 20%.

² Le prix d'émission d'une action nouvelle reçue au titre du remboursement des ORANE étant égal à la valeur la plus faible entre (x) le prix moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur les 30 jours de bourse précédant la date d'échéance diminuée d'une décote de 20% et (y) le prix moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur les 30 jours de bourse précédant la date de signature diminuée d'une décote de 20%.

- remboursement en actions existantes Lithium de France et 2gré (pour des quotes-parts respectives de 75% et 25% de la valeur de remboursement) détenues par la Société³;
- à l'arrivée de la date d'échéance, au choix des porteurs :
 - remboursement en numéraire
 - remboursement en actions nouvelles d'Arverne⁴
 - remboursement en actions existantes Lithium de France et 2gré (pour des quotes-parts respectives de 75% et 25% de la valeur de remboursement) détenues par Arverne.⁵

La réalisation de cette opération est soumise à l'approbation de l'assemblée générale mixte d'Arverne du 17 juin 2026 et aux autres conditions suspensives usuelles.

Il est précisé que les Souscripteurs ont pris l'engagement de voter en faveur des résolutions relatives à l'émission des ORANE.

17 juin 2026 : Assemblée Générale

A propos d'ARVERNE

ARVERNE, 1^{er} fournisseur français de solutions géothermales.

Grâce à son expertise, Arverne transforme les ressources naturelles de notre sol et développe des offres locales de chaleur, de froid et de lithium. Entreprise à mission et cotée sur Euronext Paris, Arverne œuvre pour une énergie souveraine en circuit court, au service des territoires et des industriels.

www.arverne.earth

Contacts :

Relations médias : communication@arverne.earth / arvernegroup@image7.fr

Relations investisseurs : investor.relations@arverne.earth **Presse financière :** anne-claire.taton@seitosei-actifin.com

³ Ces actions étant valorisées sur la base d'une valeur d'expertise ou sur la base d'une valorisation *post-money* ressortant d'une levée de fonds, avec l'application d'une décote de 20%.

⁴ Selon les mêmes modalités visées à la note de bas de page 2.

⁵ Selon les mêmes modalités visées à la note de bas de page 3.